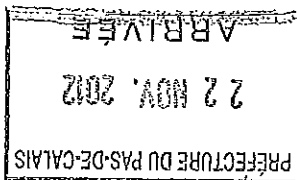




PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Direction des Affaires générales  
Bureau des procédures  
d'Utilité publique  
Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9

Lille, le 20 NOV. 2012



Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement  
Service ECLAT  
Division Aménagement  
des Territoires  
Affaire suivie par :  
Guillaume MARAIS  
Tél : 03 20 40 43 27

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Objet : projet d'aménagement de la ZAC Saint-Quentin/Moulin à Aire-sur-la-Lys (DUP)  
Réf : 2012\_1182

Par courrier en date du 25 octobre 2012, vous m'avez transmis le mémoire en réponse de la Ville d'Aire-sur-la-Lys suite à un avis de l'Autorité environnementale, émis le 20 juillet 2012, relatif au projet d'aménagement de la ZAC Saint-Quentin/Moulin-le-Comte.

Les éléments de réponse apportés par la collectivité portent sur l'ensemble des remarques et recommandations formulées dans l'avis de l'Autorité environnementale susmentionnée.

L'argumentaire et les 13 annexes complètent utilement les volets *agriculture, paysage, eau et déplacements*, notamment par une présentation des aménagements et mesures de gestion prévus. Cependant, la collectivité considère, au contraire de la DREAL, que ce projet est compatible avec le SCOT sur les volets *densité et déplacements* et qu'il ne se fait pas en étalement urbain.

Au regard de l'avancée et de l'historique de ce projet ayant fait de deux avis de l'Autorité environnementale, il semble peu probable que la collectivité revole son projet proprement-dit. Les éléments complémentaires apportés par le mémoire en réponse ne sont pas de nature à modifier l'analyse des effets du projet, formalisée dans l'avis de l'Autorité environnementale en date du 20 juillet 2012. Ils ont néanmoins vocation à être intégrés au dossier d'enquête publique.

Pour le préfet de région Nord - Pas-de-Calais,  
de l'aménagement et du logement  
Pour le chef de service énergie, climat,  
logement et aménagement des territoires  
La responsable de la division  
aménagement des territoires

Jeanne-Marie GOUFFES